



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros :

1750-001 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1750 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE RUISSELLEMENT DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE** »;

1830-009 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX** ».

Le règlement **1750-001** a pour objet de modifier le plan intitulé « PARC INDUSTRIEL – CONTRAINTES DE DRAINAGE PLUVIAL – RUBRIQUE 2 » afin d'inclure le lot 1 698 569 situé au 525, rue Dufour.

Et le règlement **1830-009** a pour objet de modifier la tarification applicable à certains services municipaux.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et ils entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation de ces règlements est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Fait à Saint-Eustache, ce 13^e jour d'avril 2021.

La greffière,
Isabelle Boileau